

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0687 du 28/08/2017

Arrêté du 28 juillet 2017

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES
DE CLASSE NORMALE
DE L'INTERIM DU SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES DE LA
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur général des Finances publiques de classe normale de l'intérim du service d'appui aux ressources humaines de la direction générale des Finances publiques.

Date d'application : 04/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DU SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE
CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DU SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES DE LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

ARRÊTÉ

**chargeant un administrateur général des Finances publiques de classe normale
de l'intérim du service d'appui aux ressources humaines
de la direction générale des Finances publiques**

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. François COUSIN, administrateur général des Finances publiques de classe normale, directeur du pôle fiscal à la direction régionale des Finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord, est chargé de l'intérim du service d'appui aux ressources humaines de la direction générale des Finances publiques.

Article 2

Cette mesure prend effet le 4 septembre 2017.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 28/07/2017

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEFFE DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN



BOFIP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756